



# La Vienne et ses barrages à l'Isle-Jourdain<sup>1</sup>

La construction des trois seules grandes usines hydroélectriques du Poitou-Charentes !

Jeanne ROUSSEAU

Le barrage de la Roche vu à partir de l'église de l'Isle-Jourdain (côté aval).

**D**ès mars 1891, le registre des délibérations municipales de l'Isle-Jourdain évoque une « société en voie de formation afin d'installer la lumière électrique » pour éclairer les rues de la ville et quelques habitations.

M. Génaud, architecte, présente au préfet le 28 avril 1892, une demande d'installation d'un réseau électrique pour l'Isle-Jourdain et le faubourg de Bourpeuil. Le dossier est accepté. Aussi, la même année, commande est passée de 23 lampes électriques de 16 bougies pour éclairer les rues de la cité, y compris la place de Saint-Paixent.

Pour alimenter cet éclairage public, une modeste usine hydroélectrique, équipée d'une dynamo, sera installée à l'emplacement du moulin des Rochers, en rive droite de la Vienne<sup>2</sup>.

En février 1903, le maire, Antoine Bézagny, renouvelle le bail pour cinq ans, auprès de M. Génaud et de son associé M. Delage, et demande un éclairage plus puissant.

En 1909, l'architecte initiateur du projet décède et l'usine est placée en liquidation. M. Élie Patrier, notaire, reprend l'affaire et fonde la Société de

l'usine électrique de l'Isle-Jourdain, au capital de 50 000 francs. La municipalité accepte de traiter avec cette dernière. Pour améliorer l'éclairage de la ville, 37 lampes à incandescence de 25 bougies, dont les périodes de fonctionnement varieront avec les saisons, seront installées.

## Un projet de construction d'un barrage sur la Vienne en 1907

En ce début de XX<sup>e</sup> siècle, les besoins en électricité croissent et des spécialistes prospectent pour trouver des lieux favorables à l'implantation d'unités de production d'électricité. Deux ingénieurs, Maximilien Franck<sup>3</sup> et Louis Blanchart<sup>4</sup>, projettent de constituer une société pour implanter dans notre région des usines productrices d'électricité. Les deux départements des Charentes doivent bénéficier d'usines thermiques alors que pour le département de la Vienne et les départements limitrophes, il est envisagé l'implantation d'un ou de plusieurs barrages hydroélectriques sur la rivière Vienne qui remplit les conditions exigées – forte dénivellation, débit suffisant, environnement

1. Texte écrit à partir de l'article de Jeanne Rousseau paru dans le Bulletin n°20/2010 du GRHAU (avec la collaboration de Pierre Bernard), « La Vienne et ses barrages à l'Isle-Jourdain », illustré de 62 photos et documents, complété par l'article de Michel Laverret, « Les assises géologiques des barrages de la Roche, de Charde et de Jousseau ».

2. Cet emplacement sera repris plus tard pour en faire des abattoirs.